

**AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE RÉUTILISATION DES DONNÉES  
PUBLIQUES DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE  
L'AVEYRON**

**TARIFS**

Les seuils s'entendent par demande et par mois (reproduction), par demande et par produit (réutilisation).

**1. TARIFS DE REUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES IMAGES, SANS FOURNITURE DES IMAGES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

Les administrations (dont les établissements culturels, d'enseignement ou de recherche) et les associations réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite et de publications sous forme papier ou électronique diffusées gratuitement sont exonérées de ces droits. Dans le cas contraire, le montant de la redevance est fixé conformément à la grille ci-dessous selon que la reproduction figure sur une publication papier ou un panneau d'exposition (assimilé à une publication papier), une affiche, un support multimédia...

Les demandeurs assureront les reproductions à leurs frais, aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement. La redevance est due même si le réutilisateur a reproduit lui-même le document.

**1.1. Jusqu'à 1 000 vues.**

Publication dans un ouvrage ou périodique papier :

Image insérée au texte : 15 € la vue.

Image pleine page : 30 € la vue.

Image en première ou dernière de couverture : 50 € la vue.

Les publications papier au tirage inférieur à 1000 exemplaires et reproduisant moins de 20 vues, excepté les produits publicitaires, sont exonérées de droits de réutilisation.

Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de :

- + 100 % pour les tirages supérieurs à 3 000 exemplaires
- + 200 % pour les tirages supérieurs à 10 000 exemplaires
- + 1000 % pour les tirages supérieurs à 100 000 exemplaires

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 40 € la vue.

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches – hors expositions à l'accès gratuit –, etc.) : 300 € la vue.

Publication sur Internet : 20 € la vue.

## 1.2. Au-delà de 1 000 vues.

De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € par vue et par an
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € par vue et par an
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € par vue et par an
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € par vue et par an
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 € par vue et par an
Au-delà de 1 000 000 vues	0,03 € par vue et par an

## 2. TARIFS DE REUTILISATION COMMERCIALE AVEC DIFFUSION PUBLIQUE DES IMAGES ET FOURNITURE DE CELLES-CI PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (COÛT DE MISE A DISPOSITION COMPRIS).

Les administrations (et notamment les services et établissements culturels, d'enseignement ou de recherche) et les associations réutilisant des documents en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est libre et gratuite. Si l'entrée est payante, la redevance est en revanche due. Dans ce cas, elle est fixée conformément à la grille ci-dessous selon que la reproduction figure sur un panneau (assimilé à une publication papier), une affiche, un support multimédia...

La fourniture au-delà de 100 vues est soumise à la condition préalable que les images existent déjà sous forme numérisée aux Archives départementales. Dans le cas contraire, les demandeurs pourront assurer, sur autorisation de la direction des Archives départementales, les reproductions à leurs frais, aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement ; ils se trouveront alors dans le cas faisant l'objet de la précédente section (sans fourniture d'images).

### 2.1. Jusqu'à 1000 vues.

Publication dans un ouvrage ou périodique papier :

Image insérée au texte : 20 € la vue

Image pleine page : 35 € la vue

Image en première ou dernière de couverture : 55 € la vue.

Les publications papier au tirage inférieur à 1 000 exemplaires, excepté les produits publicitaires, sont exonérées de droits de réutilisation.

Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de :

- + 100 % pour les tirages supérieurs à 3 000 exemplaires
- + 200 % pour les tirages supérieurs à 10 000 exemplaires
- + 1000 % pour les tirages supérieurs à 100 000 exemplaires

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 45 € la vue

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches, etc.) : 300 € la vue

Publication sur Internet : 25 € la vue.

**2.2. Au-delà de 1 000 vues.**

	Sans base de données associée	Avec base de données associée
De 1 001 à 10 000 vues	0,7 € par vue et par an	1 € par vue et par an
De 10 001 à 50 000 vues	0,4 € par vue et par an	0,6€ par vue et par an
De 50 001 à 100 000 vues	0,25 € par vue et par an	0,4 € par vue et par an
De 100 001 à 500 000 vues	0,12 € par vue et par an	0,17 € par vue et par an
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,06 € par vue et par an	0,08 € par vue et par an
Au-delà de 1 000 000 vues	0,035 € par vue et par an	0,05 € par vue et par an

Base de données : dans le respect de la législation et de la réglementation sur le droit des bases de données et, le cas échéant, sur le droit de la propriété intellectuelle.